

## **La recherche environnementale, parent (très) pauvre de la recherche publique** **Deux organismes de recherche en voie de disparition : l'IFSTTAR et l'IRSTEA** ***Que compte faire le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire ?***

Note SUD-Recherche-EPST, syndicat membre de la fédération Solidaires-Environnement  
Rencontre avec M. le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, 22 novembre 2018

### **A – Problème structurel de sous-financement budgétaire de la recherche publique dans le domaine de l'environnement, en particulier de la part du MESRI**

L'analyse ci-dessous se base sur le dernier numéro du document « l'Etat de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France » publié chaque année par le service statistique du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Ce numéro 11, publié en juillet 2018, analyse les données de 2015 et les prévisions de 2017. Il est accessible ici :

Cf : <https://publication.enseignementsup-recherche.pro/eesr/FR/>

- En 2015, les dépenses de R&D (secteur public + secteur privé) dans le domaine de l'Environnement au sens large (y compris Energie et Transports) sont évaluées à 5,6 Mds d'euros au total, soit moins que le Crédit d'Impôt Recherche distribué par l'Etat, sans aucune conditionnalité
- L'effort des entreprises a augmenté dans ce domaine mais il ne représente toujours, avec 2,6 Mds d'euros que 8,3 % de la dépense de R&D privée en 2015 ; quant à l'effort public de recherche le moins qu'on puisse dire est que le virage de la transition écologique n'a pas été pris : la part de la dépense publique dans le domaine de l'Environnement (y compris énergie et transport) a régressé entre 2000 et 2015 de 81 % à 47 % ; hors énergie et transport elle est même tombée à 41 %. Cf. graphique 1 annexé
- Au niveau des crédits budgétaires, l'Etat a dépensé seulement 2,9 Mds d'€ en 2015 pour la R&D en environnement : 1,6 Mds pour le secteur Energie et Transports (57 %) et 1,3 Mds pour l'environnement stricto sensu (43 %) ; **les crédits budgétaires destinés aux recherches sur la protection de l'environnement ont notablement diminué entre 2000 et 2015, ceux destinés à la recherche sur les transports sont en chute libre.** Cf. graphique 2 annexé
- Dans l'estimation faite pour l'année 2017, sur l'ensemble des crédits budgétaires publics consacrés à la Recherche, seulement 6 % sont orientés vers le domaine de l'Environnement stricto sensu (hors énergie et transports) soit à peine 0,85 Md d'€ ; 14 % sont orientés vers le domaine « énergie et transport » (soit 2,2 Mds d'€) mais les deux tiers sont absorbés par le seul domaine « Fission et fusion nucléaire - Gestion des déchets radioactifs ». Cf. graphique 3 annexé.
- En page 102 du rapport il est indiqué : « *La participation directe du ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui s'effectue essentiellement dans le cadre des moyens dédiés à la Formation par la recherche et à la Recherche universitaire, s'élève à 190 M€.* »

Le problème central est que la recherche dans le domaine de l'Environnement n'a jamais été véritablement intégrée dans le financement budgétaire « normal » de la recherche publique c'est-à-dire via les crédits du Ministère en charge de la Recherche (et plus précisément le programme 172 de la MIRE pour les EPST). La recherche dans le domaine de la santé est financée par le budget du MESRI, la recherche agronomique est financée sur le budget du MESRI, la recherche dans le domaine de l'informatique, de la coopération, sont financées par le MESRI : pourquoi la recherche dans le domaine de l'environnement ne l'est-elle pas ?

Cette absence de financement par le MESRI laisse à la charge du Ministère en charge de l'Environnement le financement de la recherche dans ce domaine (ou parfois au ministère de l'Agriculture comme à l'IRSTEA !). Mais sa capacité de financement étant insuffisante cela conduit d'une part à un financement bien en-deça de ce qu'exige la situation d'urgence climatique et écologique dans laquelle nous nous trouvons et d'autre part à des financements moins sécurisés et pérennes pour les organismes de recherche. Une bonne partie de ces financements passe par des agences d'objectifs (AFB, ADEME, Agences de l'eau...) et sont des financements aléatoires, qui de plus ne permettent de recruter que des personnels en CDD. Et les

directions d'organismes sont priées de se tourner vers des financements privés pour financer les missions de la recherche publique ! Est-ce cela le modèle d'une recherche publique pour la transition écologique et solidaire, pour le développement durable : des financements précaires pour recruter des emplois précaires ? un appel à des financements privés au risque de conflits d'intérêts ?

La recherche publique, notamment dans ces domaines, doit bénéficier de crédits budgétaires pérennes, car c'est le seul moyen d'assurer la continuité de la recherche dans la durée, de garantir un statut de titulaire aux personnels et une indépendance vis-à-vis de tous les lobbies.

## **B- Une politique qui fait des victimes : l'IFSTTAR et l'IRSTEA sont promis à la disparition...**

Ce mode de financement coûte aujourd'hui la vie à deux EPST, l'IFSTTAR et l'IRSTEA, deux organismes de recherche dédiés entièrement (pour l'IFSTTAR) ou très majoritairement (pour l'IRSTEA) à la recherche dans le domaine de l'Environnement. Etranglés budgétairement, sans soutien du Ministère en charge de l'Environnement, ils sont destinés à être rayés de la carte en tant qu'EPST autonomes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les projets les concernant (dissolution au sein d'un grand ensemble universitaire pour l'IFSTTAR, fusion avec l'INRA pour l'IRSTEA) sont différents mais dans un cas comme dans l'autre les personnels n'ont aucune garantie sur le devenir de leurs activités et leur propre devenir. Pourquoi en effet les activités de recherche dans le domaine de l'environnement seraient-elles davantage pérennisées au sein de ces nouvelles structures si le problème de leur financement structurel n'est toujours pas résolu ?

Si les évolutions commencées se poursuivent, les activités de l'IRSTEA et de l'IFSTTAR concernant l'environnement vont continuer à se réduire. A titre d'exemple, l'AFB a d'ores et déjà annoncé qu'elle va réduire de 40 % les financements qu'elle octroie à l'IRSTEA à partir de 2019. Est-ce cela le but de ces opérations de fusion : continuer à fermer des activités de recherche environnementale mais « en douce », en pensant que ce sera moins « voyant » au sein de plus grands ensembles ?

Nous demandons une revalorisation substantielle des financements budgétaires de la recherche dans le domaine de l'Environnement pour faire face aux défis actuels. Nous demandons que ces financements soient portés, comme pour tous les grands domaines de recherche, par le budget du MESRI.

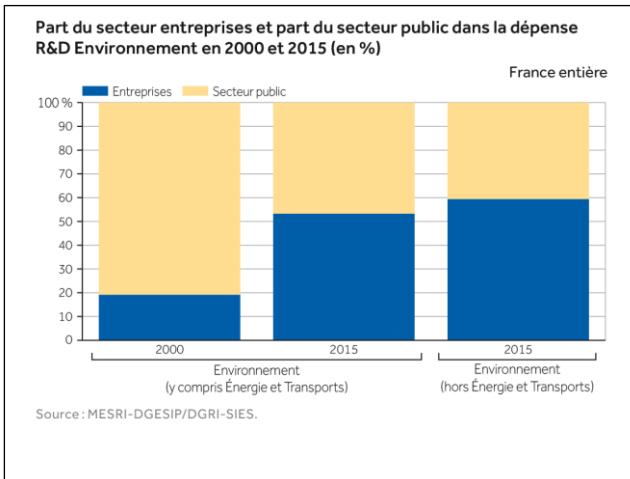
Nous demandons au ministre en charge de l'Environnement de prendre toutes ses responsabilités dans ces dossiers pour garantir la pérennité des activités, des emplois et des personnels de l'IFSTTAR et de l'IRSTEA et au-delà, œuvrer pour le développement de la recherche publique dans le domaine de l'Environnement à hauteur des défis sociétaux qui nous sont posés.

Pour l'IRSTEA cela passe par une **co-tutelle du MTES sur le futur « Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement »** (nouveau nom qui lui serait donné) : comme nous l'avons déjà dit – en vain – pour l'IRSTEA en 2012, nous considérons comme anormal que seul le ministère de l'Agriculture exerce la tutelle thématique d'un institut de recherche qui sera un des principaux instituts ayant des missions dans le domaine de l'Environnement.

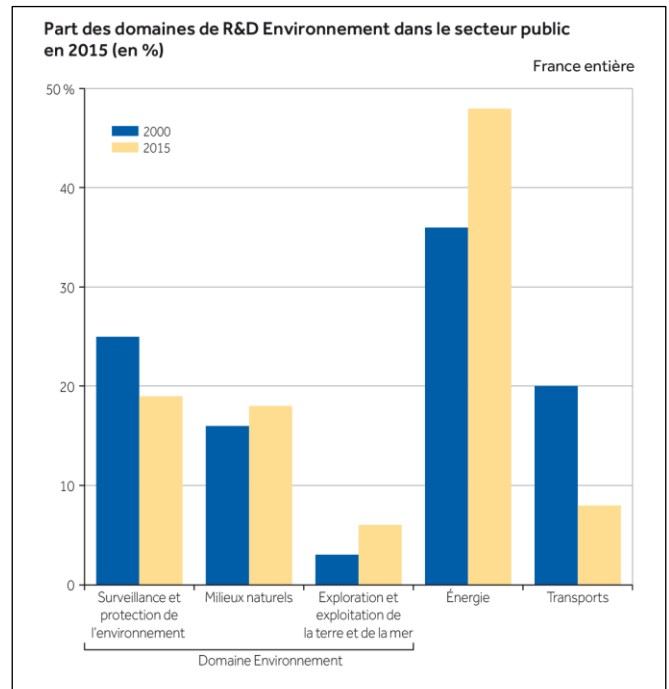
Le Comité Technique conjoint de l'INRA et de l'IRSTEA réuni le 8 octobre dernier a largement voté, à l'instigation des élus SUD-Recherche-EPST, une motion en ce sens. Cf annexe jointe.

# Les dépenses de R&D Environnement : chiffres 2015 et comparaison avec 2000

Source : MESRI - Etat de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n° 11, édition 2018



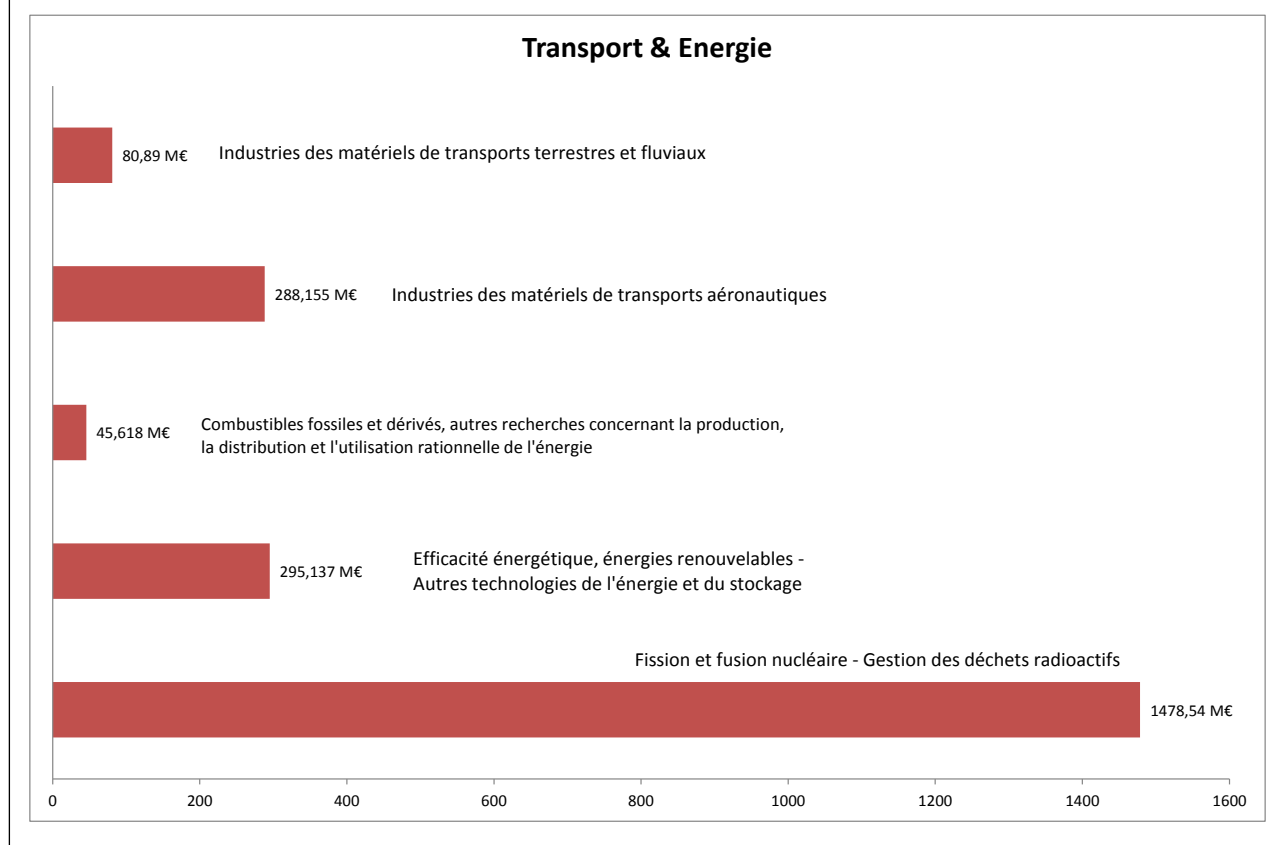
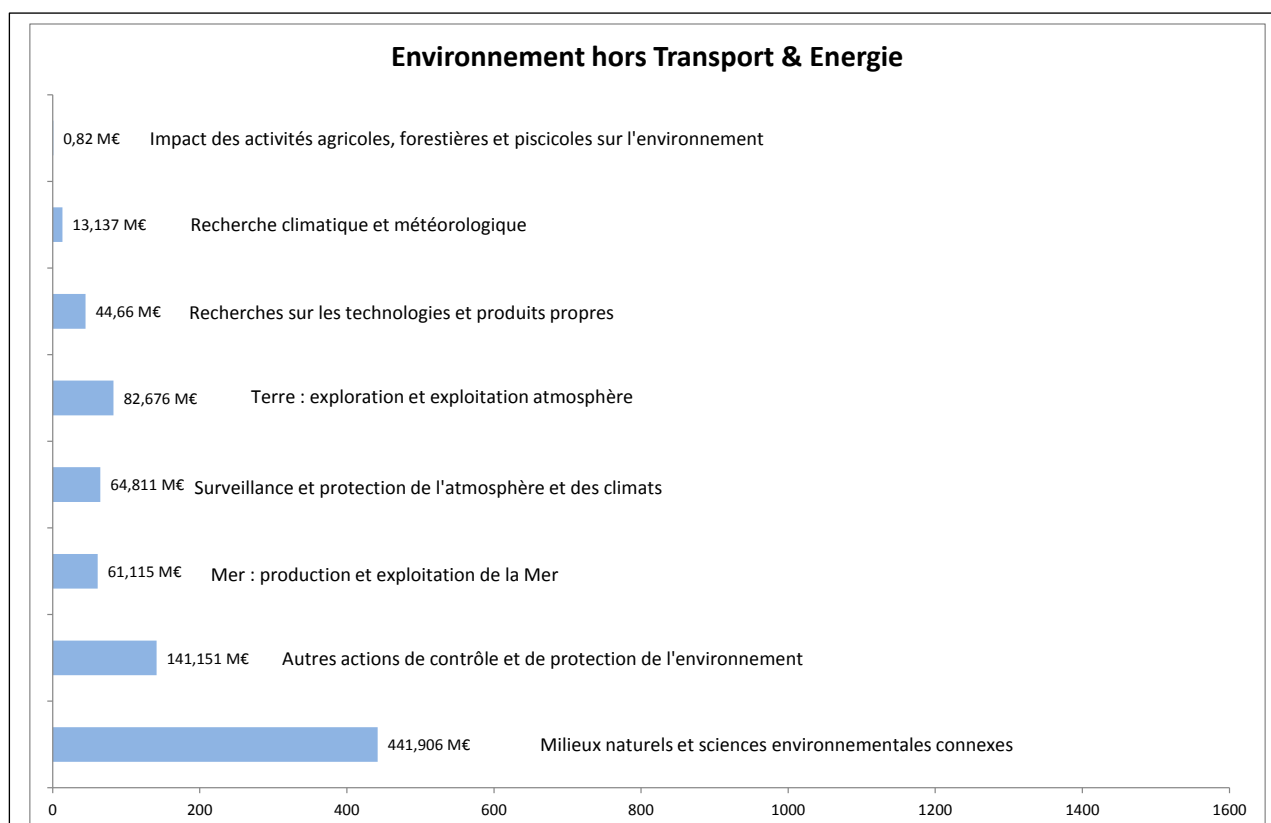
Graphique 1



Graphique 2

## Les crédits budgétaires publics de Recherche (CBPRD) en 2017 (en Millions d'€)

Source : MESRI - Etat de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n° 11, édition 2018



## Réunion conjointe des Comités Techniques d'Etablissement Public de l'INRA et de l'IRSTEA du 8 octobre 2018

**Motion « tutelle Environnement »** présentée par SUD-Recherche-EPST (IRSTEA et INRA) :

Malgré des activités liées en proportion importante - voire majoritaire à l'IRSTEA - aux questions environnementales, ni l'INRA ni l'IRSTEA, n'ont le Ministère en charge des questions d'écologie, d'environnement et de développement durable parmi leurs tutelles.

Cette situation, incohérente par rapport aux missions des deux Etablissements, doit être corrigée à l'occasion de la fusion, les missions « environnement » étant appelées à être encore renforcées au sein du nouvel Institut, y compris dans son nom.

Le CTEP de l'IRSTEA et CT de l'INRA demandent que le Ministère en charge de l'Environnement soit co-tutelle du nouvel Etablissement et soit associé à son processus de construction.

Résultat du vote :

**13 POUR** : 7 SUD-Recherche-EPST, 1 CGT-IRSTEA, 4 CFDT-INRA, 1 CFTC-INRA  
0 CONTRE

**1 Abstention** : 1 FO-IRSTEA

**3 NPPV** : 3 CGT-INRA

**La motion est adoptée par le CT conjoint** (13 voix sur 17 votants)